

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 14 : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A SCI LES SCHORRES POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PIERRE DIGNAC (PARCELLE BE N°7)

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par délibération en date du 7 avril 2016, la Ville a lancé une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement du Boulevard Pierre Dignac, entre la rue du Château et la rue Pierre Daney.

Le 9 décembre 2016, après enquêtes publiques, le commissaire enquêteur désigné par le Préfet a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Par arrêté en date du 8 février 2017, le Préfet a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à l'élargissement du Boulevard Pierre Dignac et a autorisé la Ville à acquérir soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, les emprises nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Ainsi, il convient de poursuivre les acquisitions par voie amiable.

La présente délibération porte dès lors sur l'emprise appartenant à la SCI LES SCHORRES, domiciliée à PREIGNAC et propriétaire de la parcelle cadastrée BE n°7, laquelle a donné son accord quant à la vente d'une surface de 57 m² à la Ville pour un montant de 12 540€.

Pour rappel, le service du domaine avait estimé la valeur des emprises concernées, dans son avis n°2016-199V0807 du 25 mars 2016, au prix de 220 € au m².

Je vous invite donc :

- A accepter le principe de cette acquisition d'une emprise de 57 m² appartenant à la SCI LES SCHORRES pour un montant de 220 €/m² soit 12 540 €,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- De confier à Maître LORIOD , Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018.....